

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF2091

présenté par

M. Midy, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Dirx, M. Kasbarian, M. Labaronne,
Mme Lebec, M. Maillard, M. Masségli, M. Metzdorf, M. Rodwell et M. Sitzenstuhl

ARTICLE 49

ETAT B

« Participations financières de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--